

décide de la prendre à son usage une participation, nuance ci-dessus que les deux seront attribués par le...  
Cotisations, successivement, sur ce point il sera demandé à 12.000 de verser un profit de 11.000

La C.C. "Au chêne" se verra récépissé par le maire de la commune d'égale somme au taux de 3% - 10.11.70

Programme de renforcement du réseau communal F.E.P.

Par courrier du 28.9.70 le service du service du service de l'eau et de l'électricité a transmis un dossier relatif au programme de travaux de renforcement du réseau d'A.E.P. de la commune de duclères à réaliser sous les années à venir consécutivement à l'extension espérée de duclères.

M. le Maire  
le 11.12.70

Le Conseil Municipal donne son accord sur le programme à envisager et précise qu'il sera exécuté par tranches au fur et à mesure des besoins, par délibérations spéciales.